

209C0451
FR0000051807-FS0188

25 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier du 25 mars 2009, Monsieur Olivier Douce a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 13 mars 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE et détenir 1 649 980 TELEPERFORMANCE représentant 2 889 980 droits de vote, soit 2,93% du capital et 4,80% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TELEPERFORMANCE.

(1) Sur la base d'un capital de 56 382 847 actions représentant 60 168 039 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.